

Qui est une  
personne  
déplacée à  
l'intérieur de  
son propre  
pays ?



## Objectifs

- **Situer le contexte de la crise globale des personnes déplacées**
- **Décrire les principaux éléments de la définition des personnes déplacées**
- **Débattre de la logique consistant à créer une catégorie particulière pour les personnes déplacées et de l'utilisation opérationnelle de la définition**
- **Identifier et décrire qui sont les personnes déplacées dans votre pays**

# Une crise globale

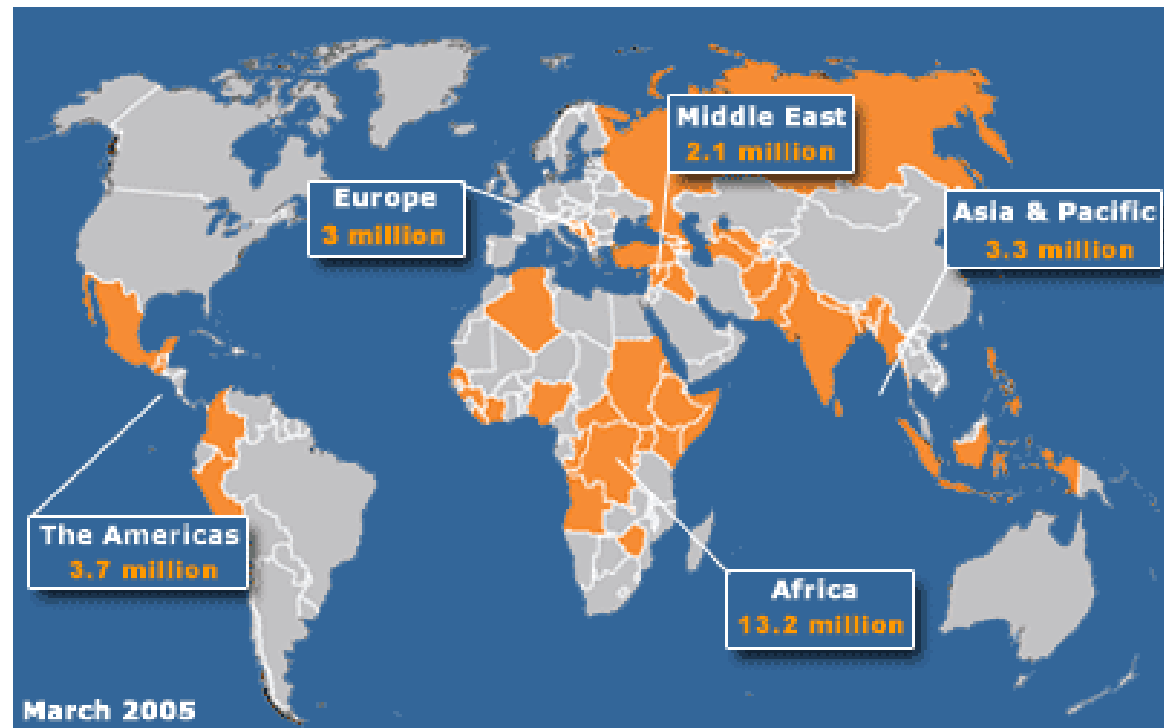


## Réfugiés et personnes déplacées

| Année | Réfugiés      | Personnes déplacées |
|-------|---------------|---------------------|
| 1970  | 9 millions    | 5 millions          |
| 1980  | 14 millions   | 9 millions          |
| 2000  | 16 millions   | 22 - 25 millions    |
| 2004  | 13.2 millions | 25 millions         |

## Déplacements internes

# World wide



## Déplacements internes

# In the region

**Insérer une carte pertinente tirée du site Interne de l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne du Conseil Norvégien pour les Réfugiés :**

[www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)

## La définition des Nations Unies



**“personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d’un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l’homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l’homme ou pour en éviter les effets, et qui n’ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d’un Etat”.**

## Définition d'un réfugié

### Convention de 1951 relative au statut des réfugiés

Hors de son pays d'origine

A une crainte fondée de persécution du fait de sa

- Race, religion, nationalité
- Appartenance à un certain groupe social  
ou
- Opinions politiques ; et

Ne peut ou ne veut se réclamer de la  
protection de ce pays ou y retourner par  
crainte de persécution.



## Différences

- Un réfugié a franchi une **frontière internationale**
- Les causes énumérées dans la définition d'un réfugié n'incluent pas les **catastrophes naturelles**
- Le statut juridique du réfugié est défini par un **document international juridiquement contraignant**
- Le statut de réfugié accorde **certains droits à l'intéressé**

## Pourquoi avons-nous besoin d'une catégorie spécifique ?



## Une vulnérabilité particulière

- Peuvent être contraintes de vivre dans des environnements malsains ou inhospitaliers
- Organisation sociale détruite ou endommagée
- Peuvent connaître une détresse psychologique profonde
- Eloignées des sources de revenus et des moyens de subsistance
- Scolarisation interrompue
- Peuvent être démunies de papiers d'identité
- Absence d'accès aux organisations internationales
- Besoins de protection et d'assistance pas complètement satisfaits

## Une définition large

**Elle englobe un vaste ensemble de possibilités de situations de déplacement :**

- Déplacement en raison de conflits/catastrophes
- Déplacement massif/individuel
- Déplacement prolongé/court terme
- Déplacement visible/caché
- Déplacement spontané/organisé
- Personnes déplacées accessibles ou pas
- ... qui impliquent toutes des risques graves pour la sécurité des personnes déplacées

## Un tableau complet

- **Il est essentiel d'évaluer l'ampleur du déplacement interne dans le pays**
  - **Le nombre et la localisation des personnes déplacées**
  - **Leur situation (besoins humanitaires, droits de l'homme)**
  - **Utiliser le déplacement comme un indicateur de vulnérabilité *potentielle***
- **Le statut national de personne déplacée peut être élaboré à des fins d'enregistrement**
  - **Vérifier que des personnes déplacées ne sont pas arbitrairement exclues du statut**

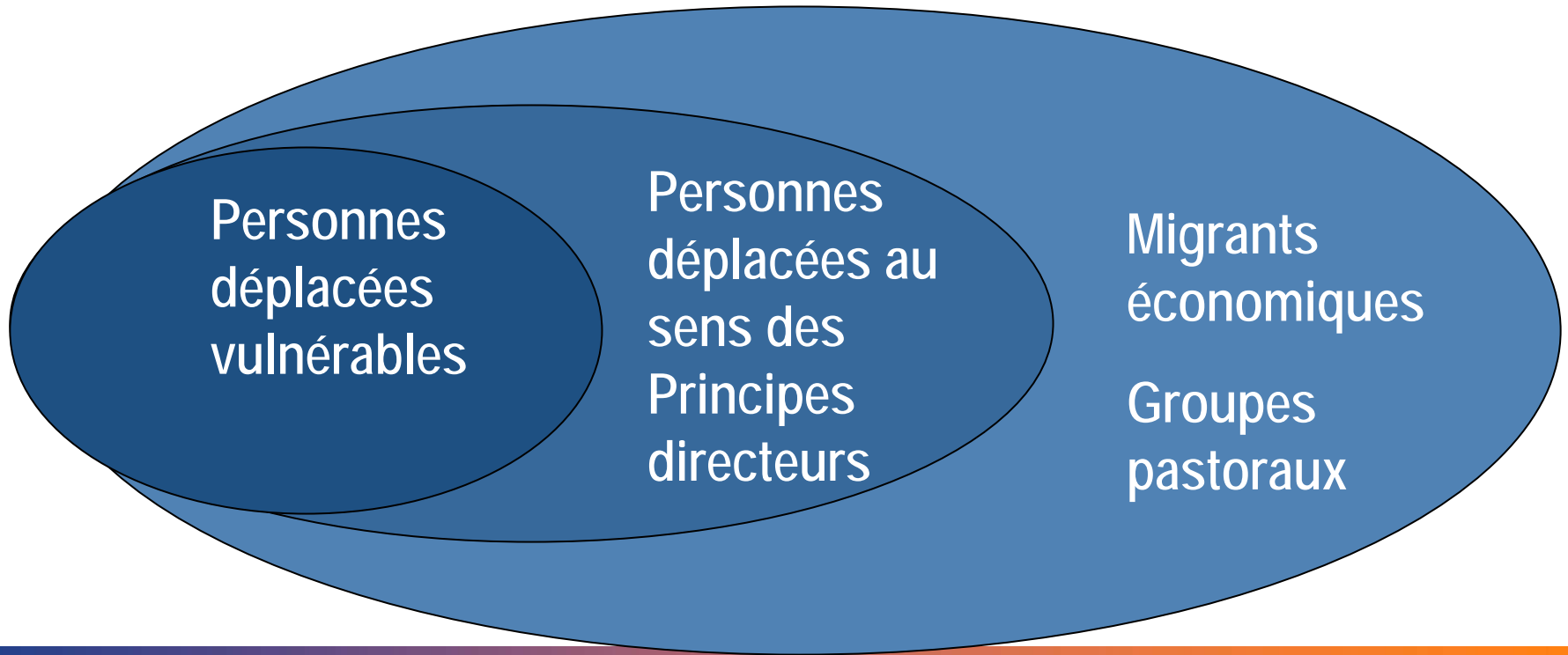
Toutes les personnes déplacées devraient-elles bénéficier d'une assistance ?

## Différents niveaux de vulnérabilité

- **Besoins des communautés d'accueil et de retour**
- **Capacité limitée des autorités**
- **Manque d'attention de la part des Etats donateurs**

Toutefois : le niveau de vulnérabilité ne devrait pas être présumé au détriment des personnes déplacées et devrait être évalué avec soin sur le terrain

## Personnes en mouvement



## En conclusion...

- **Deux éléments essentiels dans la définition d'une personne déplacée :**
  - mouvement involontaire
  - à l'intérieur de son propre pays
- **Pas une définition juridique**
- **Le nombre de personnes déplacées dépasse celui des réfugiés**
- **Le déplacement devrait être utilisé comme un indicateur de vulnérabilité potentielle**



iDMC internal  
displacement  
monitoring  
centre

# Questions ?

Questions pour les évaluations  
(cartographie des personnes déplacées)

- Où sont les personnes déplacées dans votre région/pays ?
- D'où viennent-elles ?
- Quelles sont les causes de leur déplacement ?
- Autres informations :
  - Types d'installation (abris, camps...)
  - Mouvements continus (retour, déplacement)